











DE FRANCE







Organisation

Parcours

Etape 15 du Tour de France2021, effectuée en avant-première la veille, le samedi 26 juin 2021.

https://tourdefrance2021.fr/15e-etape/

- Départ : CÉRET 187 m
- Km 6,5 : Col de Llauro 380 m
- Km 15 : CALMEILLES 490 m
- Km 19 : Col Fourtou 655 m
- Km 36 : BOULETERNÈRE 198 m
- Km 50,5 : PRADES 340 m
- Km 58: VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT 433 m
- Km 68 : OLETTE 627 m
- Km 87: Montée de Mont-Louis 1560 m 8,4 km à 5,7%
- Km 95,5 : FONT-ROMEU 1783 m
- Km 112,5 : ENVEITG 1257 m
- Km 134 : Col de Puymorens 1915 m 5,9 km à 4,6%
- Km 142,5 : PAS DE LA CASE 2090 m
- Km 147,5: Port d'Envalira Souvenir Henri Desgrange -2408 m 10,7 km à 6,2%
- Km 168,5 : ENCAMP 1349 m
- Km 177,5 : Col de Beixalis 1796 m 6,4 km à 8,5%
- Km 184 : Anyos 1327 m
- Km 192 : ANDORRE-LA-VIEILLE 1013 m

Le parcours définitif officiel sera publié par l'organisation du Tour de France, nous ignorons à ce jour la date. Les éléments d'information vous seront transmis par mail.

Points étapes

Villefranche de Conflent Musée Café Pompiers

CIS Cerdagne à Bourg Madame au CIS ou CIS Font Romeu (non définit à ce jour)

Horaires

Départ 7h (officiel), arrivée 16h/17h

Règles de circulation

Limité à 50 participants, cet événement n'est pas soumis à autorisation préfectorale.

Le parcours s'effectuera en un ou plusieurs groupes < 20 cyclistes, non chronométré.

1 véhicule ouvreur promotionnel sans gêner la circulation avec points d'arrêts réguliers afin d'indiquer le parcours au groupe, 2 véhicules suiveur pour protection du groupe et 1 véhicule assistance. 1 motos par groupe avec regroupement en haut des cols par 20 maxi, regroupement général aux 2 points étape.

Point particulier N116 de Bouleternère à la montée de Mont Louis

Afin de tenir compte des dispositions en vigueur concernant cet axe routier, mais aussi d'en faciliter le partage de la route, les cyclistes rouleront en file indienne par groupe de 4 maximum. Les véhicules de l'organisation respecteront le flux normal de circulation, ils se stationneront sur les emplacements prévus à cet effet, le cas échéant.

Règlement

Article 1

Conditions de participation :

Être sapeur-pompier de France ou Andorre, adhérent à l'UDSP ou la FNSP, actif ou retraité. Pour les non-licenciés, le certificat médical est obligatoire, mentionnant l'aptitude à effectuer le parcours dans les conditions prévues par l'organisation.

Article 2

Niveau cycliste demandé : Être capable d'effectuer le parcours de 192km avec 4400 m de dénivelé positive en moins de 9 heures.

Article 3

Inscriptions: Les inscriptions sont prises en compte jusqu'au 15 mai 2021.

La confirmation d'inscription interviendra au plus tard le 21 mai 2021, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 50.

La priorité sera donnée aux cyclistes ayant déjà participés aux championnats de France Sapeur-Pompier.

Le montant de l'inscription est de 15 € Le bulletin d'inscription doit être retourné à :

Lionel MARTIN 9 rue Georges Braque 66400 CERET, accompagné du règlement, par chèque uniquement, libellé à l'ordre de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des PO.

Article 4

Le parcours est non-chronométré, s'effectue en allure libre, dans le respect des règles du code de la route régissant la circulation des cyclistes. Des groupes de 20 cyclistes maximum seront constitués et évolueront en fonction de l'allure de chacun.

Conditions de circulation particulière pour la N116, les participants devront rouler par groupe de 4 maximum, et ce en file indienne. En cas d'arrêt, ils veilleront à se stationner sur les emplacements prévus à cet effet.

Article 5

Les participants devront être autonome pour le retour vers le lieu de départ, pas de navette effectuée par l'organisation.

Les routes ne permettent pas, du fait de leur configuration, étroitesse, virages, aux véhicules suiveurs de s'intercaler entre la moto guide de tête et le véhicule d'assistance qui fait office de véhicule balai.

Une moto précèdera chaque groupe afin de guider les participants sur le parcours à emprunter.

A chaque col, il y a regroupement pour chaque groupe et 2 points étapes avec petite collation sont prévus. En ces points le regroupement global sera de mise.

Article 6

Tous les participants ont l'obligation de porter la tenue fournie par l'organisation pour l'évènement.

Elle laquelle sera composée au minimum d'un maillot cycliste et d'un cuissard. La tenue sera de qualité adaptée pour ce type d'effort.

Une fois votre inscription validée il vous sera demandé de nous communiquer vos mensurations pour la confection de la tenue.

Une caution de 100€ est à fournir par chèque lors de l'inscription, celle-ci vous sera restituée lors de votre venue, la veille de l'étape, au retrait de celle-ci. En cas de désistement, sauf cas de force majeure, dûment justifié et validé par le comité d'organisation, la caution sera restituée.

Article 7

En cas d'abandon sur le parcours, rapatriement par l'organisation au point étape à venir. Charge à chacun d'organiser son retour (Article 5).



BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci d'écrire lisiblement en lettres majuscules

□ M. □ Mme. □ Mlle.
NOM:
Prénom :
Date de naissance :// Lieu de Naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone Portable :
E-mail : @
(Obligatoire pour confirmer l'engagement)
UDSP d'appartenance ou autres affectations :
□ Licencié FFC (Photocopie obligatoire)
□ Non licencié et autres licences (Certificat médical de moins d'un an obligatoire)
Vos palmarès sportifs 2019 :
Signature du compétiteur (trice)
Précédée obligatoirement de la mention manuscrite « Ayant pris connaissance du règlement »
A retourner à :
Lionel MARTIN
9 rue Georges Braque
66400 CERET
Accompagné du règlement de 15 €, par chèque uniquement, ainsi que de la caution de 100 € libellé à l'ordr de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des PO.



CERTIFICAT MEDICAL POUR LES NON LICENCIES 2021 De non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition

Certificat médical moins d'un an précédant les dates de compétitions

Engagement aux championnats de France de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers et aux autres épreuves de cyclisme des Sapeurs-Pompiers en 2021.

Les épreuves suivantes :

- □* Championnat de France de cyclisme «contre la montre » des Sapeurs-Pompiers.
- □* Championnat de France de cyclisme « course en ligne » des Sapeurs-Pompiers.
- □* Championnat de France de cyclisme « course VTT » des Sapeurs-Pompiers.
- □* Cyclo-sportive étape TDF "Céret-Andorre" et le Défi Vélo des Sapeurs-pompiers.
- □* Les championnats départementaux ou régionaux de cyclisme "CLM, CEL et VTT" des Sapeurs-pompiers qui sont inscrits au calendrier de la CFCSP.

^{*} Mettre une croix dans la ou les épreuve(s) choisie(s)